

Le Directeur général de Bordeaux INP

- Vu** le code de l'éducation, notamment ses articles L. 711-7, L. 717-1, L. 719-1 à L. 719-3 et D. 719-1 à D. 719-40 ;
- Vu** le décret n° 2009-329 du 25 mars 2009 modifié créant Bordeaux INP, notamment son article 10 ;
- Vu** le décret n° 2020-1205 du 30 septembre 2020 relatif à l'élection ou la désignation des membres du Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche et des conseils des établissements publics d'enseignement supérieur relevant de la ministre chargée de l'enseignement supérieur ;
- Vu** l'arrêté de la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche du 25 septembre 2013 modifié portant création des instituts et écoles internes des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel relevant de la tutelle exclusive du ministre chargé de l'enseignement supérieur modifié par l'arrêté du 8 avril 2022 ;
- Vu** l'arrêté de la ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation du 8 juillet 2021 portant nomination de M. Marc PHALIPPOU dans les fonctions de directeur général de Bordeaux INP, à compter du 18 août 2021 ;
- Vu** l'arrêté du 24 janvier 2025 pris en application de l'article D. 232-4 du code de l'éducation pour la désignation des représentants des étudiants au Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche
- Vu** la circulaire du ministre chargé de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche du 3 février 2025 relative à l'élection des représentants des étudiants des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel (EPSCP) au Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche (CNESER) ;
- Vu** la délibération n° 2019-53 du 25 avril 2019 de la CNIL portant adoption d'une recommandation relative à la sécurité des systèmes de vote par correspondance électronique, notamment via internet ;
- Vu** le règlement intérieur de Bordeaux INP en vigueur, notamment le Chapitre V – Section 1 ;

Considérant le procès-verbal des opérations électorales en date du 31 mars 2025.

ARRÊTE

Article 1^{er} – Objet de l'arrêté

Le procès-verbal de dépouillement ayant fait apparaître les indications suivantes :

- Nombre de siège de grands électeurs/ électrices à pouvoir : 4 ;
- Nombre total d'électeurs/ d'électrices : 20 ;
- Nombre total de votantes/ votants : 9 ;
- Nombre total de bulletins blancs : 0 ;
- Nombre total de bulletins nul : 0 ;
- Nombre total de suffrages exprimés : 9.

La liste « Liste CNESER » a obtenu 9 voix.

Grands électeurs/ électrices
LIGER Marina
LACHAISE Adrien
CATTARIN Antton
TEXIER Emie

Les personnes élues pourront voter à la prochaine élection des représentantes et des représentants des étudiants du CNESER, qui se tiendra du 2 au 6 juin 2025.

Article 2 – Exécution

La directrice générale des services de Bordeaux INP, est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Article 3 – Publicité

Le présent arrêté est transmis au recteur de l'académie de Bordeaux, chancelier des universités de Nouvelle-Aquitaine.

Il est publié par voie d'affichage dans les locaux des services généraux de Bordeaux INP et dans ceux des écoles concernées. Il fait l'objet d'une publicité sur l'espace numérique de travail de Bordeaux INP.

Fait à Talence,

Marc PHALIPPOU,

Directeur général de Bordeaux INP